



COMMUNE DE LORMAYE

Procès - Verbal du Conseil Municipal du 16 juin 2025

Convocation en date du 10/06/2025

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 24 mars 2025
- 2) Point sur les travaux en cours et à venir
- 3) Adhésion à l'association GRACES
- 4) Demande de subvention pour le « FESTI POMPLARD » du 13 septembre 2025 à Nogent-le-Roi
- 5) Fixation des taux pour les avancements de grades
- 6) Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 7) Préparation des festivités de la Saint Jean et du 14 juillet
- 8) Syndicats et commissions
- 9) Questions diverses

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de LORMAYE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de M. THIROUIN Bertrand, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. THIROUIN Bertrand, Mme DAVOUST Sylvie, M. JOUVELIN Patrick, M. MAILLARD Patrick, Mme DALLOZ Sandrine, M. ROBERGE Cédric, M. MARTIN David, Mme GOUIN Nelly, M. BIDEZ Philippe, Mme SAINTOT Guylaine, M. DUC Michel, Mme GEFFROY Sandrine et M. KWASNIEWSKI Jacky

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mme GRAND Pascale (donne pouvoir à M. JOUVELIN Patrick) et M. DE BOISFOSSE Thibault

Secrétaire de séance : M. MARTIN David

I) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 MARS 2025

Réf 2025/7 : Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 24 mars 2025 est approuvé à l'unanimité des votants.

II) POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS ET À VENIR

Les travaux de la déviation de Nogent-le-Roi ont activement repris ces dernières semaines, avec le passage de nombreux camions dans la commune. Cette phase, désormais achevée, avait pour but un transfert de terre végétale d'un bout à l'autre du chantier en vue de la création d'un chemin provisoire pour le futur passage des plus gros engins de chantier. Les manœuvres vont désormais se concentrer sur le site même de la déviation et le viaduc ne devrait pas tarder à prendre forme.

Le permis de construire pour le garage des associations dans la cour de l'ancienne école a été accordé. Le projet de 37 500 € HT (45 000 € TTC) sera subventionné à 60 %, 30 % par le département et 30 % par l'État. Les travaux débuteront en septembre pour une durée de 1 à 2 mois.

Le remplacement d'une baignoire par une douche dans un des logements communaux (4 354,97 € HT) est prévu durant la première quinzaine de juillet, l'initiative sera subventionnée à hauteur de 30 % par le département.

Le syndicat électrique « Territoire d'énergie Eure-et-Loir » devrait prochainement rendre son étude sur les travaux d'enfouissement des réseaux envisagés, rue du Chemin Neuf et rue de Maintenon en 2026 et 2027.

Un rendez-vous avec le géomètre est attendu pour tenter de finaliser l'achat du terrain DUFFAY.

Les barrières de sécurité pour remplacer celles détruites par un accident de la route le 16 mars dernier, rue de Maintenon, ont été livrées, elles seront installées dès que possible.

III) ADHÉSION À L'ASSOCIATION GRACES

Réf 2025/8 : Lors du vote du budget, M. le Maire avait fait part à l'assemblée de la très forte augmentation du montant de l'adhésion de la commune à l'association GRACES pour les années à venir : 553.60 € au lieu de 167.50 €.

L'association considérerait cette hausse comme indispensable pour pouvoir continuer à accompagner les personnes en recherche d'emploi et, il faut bien reconnaître, que c'est la seule véritable dépense faite par la collectivité dans ce secteur depuis de très nombreuses années.

M. le Maire a toutefois sollicité une remise exceptionnelle pour 2025 ; remise qui lui a été accordée et qui porterait la participation communale à seulement 200 € cette année.

Il s'interroge, malgré tout, sur la suite à donner au partenariat avec l'association GRACES, la commune ne faisant plus appel à ses services et les administrés ayant tendance à s'orienter vers d'autres associations, plus proches d'eux, comme ACTION EMPLOI à Épernon. C'est pourquoi, il se demandait s'il n'était pas préférable, conformément aux statuts de l'association GRACES, de demander, par précaution, le retrait de la commune pour 2026 et de laisser la prochaine équipe municipale décider, sans aucune contrainte financière préalable, de sa future politique d'aide à l'emploi et de son adhésion à telle ou telle entité.

Après délibération et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal charge M. le Maire de notifier à l'association GRACES la radiation, à titre conservatoire, de la commune de LORMAYE pour 2026.

IV) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE « FESTI POMPLARD » DU 13 SEPTEMBRE 2025 À NOGENT-LE-ROI

Réf 2025/9 : M. le Maire rappelle que, lors de la réunion précédente, les conseillers municipaux avaient longuement échangé pour savoir si la commune devait participer financièrement à l'organisation du festival de musique « FESTI POMPLARD » prévu le 13 septembre prochain au centre de secours de Nogent-le-Roi, et dont une partie des bénéfices doit être reversée à l'œuvre des pupilles.

L'assemblée s'était alors accordée sur l'octroi d'une subvention de 200 €.

L'évènement étant confirmé, M. le Maire invite le Conseil à entériner officiellement cet engagement.

Après délibération et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 200 € à l'amicale des sapeurs-pompiers de Nogent-le-Roi pour l'organisation de ce festival de musique le 13 septembre 2025 au centre de secours de Nogent-le-Roi.

V) FIXATION DES TAUX POUR LES AVANCEMENTS DE GRADES

Réf 2025/10 : Exposé :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de créer les emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

L'article L522-27 du code général de la fonction publique prévoit qu'il appartient à l'assemblée délibérante, après avis du comité social territorial, de déterminer le taux permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à un cadre d'emplois pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de ce même cadre d'emplois, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale (sous réserve de remplir les conditions d'ancienneté et dans le respect des seuils démographiques).

Le nombre maximal de fonctionnaires territoriaux, pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de leur cadre d'emplois, est égal au produit des effectifs des fonctionnaires territoriaux remplissant les conditions pour cet avancement par un taux de promotion.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 mai 2025,

Il est proposé de fixer les taux de promotion suivants :

CADRE D'EMPLOIS	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX FIXE
FILIÈRE TECHNIQUE		
Adjoint techniques	adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %
	adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	
Agents de maîtrise	agent de maîtrise principal	
Techniciens	technicien principal de 2 ^{ème} classe	
	technicien principal de 1 ^{ère} classe	
Ingénieurs	ingénieur principal	
	ingénieur en chef de classe normale	
	ingénieur en chef de classe exceptionnelle	

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des votants (14 voix pour)**

- ADOPTE les taux de promotion ci-dessus énumérés proposés ci-dessus.

VI) CRÉATION D'UN EMPLOI D'AGENT PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Considérant que la création de ce poste est induite par la possibilité d'avancement de grade d'un agent, avancement qui « n'est pas une obligation pour l'employeur, mais une possibilité afin de récompenser le mérite, la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle de l'agent », M. le Maire, qui fait part au Conseil des quelques soucis de discipline et de la nonchalance de l'agent dernièrement propose au Conseil d'ajourner cette délibération et de plutôt envisager cet éventuel avancement de grade (et la création du poste qui en découlerait) pour le 1^{er} décembre prochain.

Après délibération et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal, sensible aux arguments de M. le Maire, décide d'ajourner cette délibération.

VII) PRÉPARATION DES FESTIVITÉ DE LA SAINT JEAN ET DU 14 JUILLET

❖ SAINT-JEAN

Les festivités auront lieu les 21 et 22 juin. Le programme est le suivant :

- Samedi avec la complicité du comité des fêtes : à partir de 22 h 00 / Retraite aux flambeaux avec présence de mascottes (départ de la Mairie) avec accompagnement sonore puis feu de Saint Jean, Place de la Mairie, suivi d'un bal (DJ) / buvette
- Dimanche : marché gourmand organisé par le comité des fêtes entre 9 h 00 et 18 h 00, place de la Mairie, MESSE (à 11 h 00) dans le Jardin des Justes suivie d'un vin d'honneur

UNE FÊTE FORAINE AURA LIEU SUR LA PLACE DU PILORI TOUT AU LONG DU WEEK-END

❖ 14 JUILLET

Le repas (paëlla) aura lieu le samedi **12 juillet** au soir (limité à 120 personnes)

Tarifs :

- habitants de Lormaye adultes et enfants à partir de 12 ans : 6 €
- enfants de Lormaye : gratuit pour les moins de 12 ans
- extérieurs adultes et enfants à partir de 12 ans : 15 €
- extérieurs enfants de moins de 12 ans : 6 €

VIII) SYNDICATS ET COMMISSIONS

Syndicat des Eaux de Ruffin (MM. THIROUIN et DUC) : Les différents tests menés sur la qualité de l'eau se sont révélés positifs. Néanmoins, le fait que le syndicat ne dispose que d'un seul point de captage s'avère problématique. En effet, en cas de pollution, il n'y aurait pas d'alternative et la fourniture en eau serait complètement suspendue. Il faudrait, par conséquent, pouvoir créer un deuxième point de captage, si possible, sur un autre bassin versant. La situation de certains puits interroge également et le syndicat hésite, pour l'heure et selon le puits concerné, entre un délaissement au profit d'agriculteurs, un démantèlement ou des contrôles réguliers de qualité. Enfin, une étude a mis en lumière que certains tuyaux de PVC posés avant 1980 présenteraient un risque de pollution des eaux : le syndicat serait concerné et doit réfléchir à leur remplacement. Heureusement, l'analyse des comptes confirme la bonne santé financière du syndicat.

Territoire d'Énergie d'Eure-et-Loir (Mme DAVOUST) : La société ORANGE a, une nouvelle fois, mis en garde tous les acteurs locaux sur la disparition totale de son réseau cuivre en 2 lots en janvier 2026 et janvier 2027. Avec les travaux de la déviation et les probables enfouissements des réseaux à venir, la commune militera pour bénéficier de l'échéance la plus lointaine. En attendant, il serait judicieux de rappeler aux habitants de passer rapidement à la fibre optique pour éviter une saturation des demandes lors de la fin des services ADSL.

Commission collecte, valorisation des déchets et développement durable (Mme DAVOUST) : Le département d'Eure-et-Loir est un très mauvais élève du tri, le pire de la région Centre. Pour y remédier, la communauté de communes planche sur une inversion des fréquences de collecte : toutes les semaines pour le tri et tous les 15 jours pour les ordures ménagères mais craint, particulièrement en été, un problème d'odeurs. La réflexion se poursuit, la mise en place de bornes pour des apports groupés est suggérée par les conseillers.

Département d'Eure-et-Loir (MM. THIROUIN et JOUVELIN) : Lors d'une visite du canton d'Épernon, le Président du Conseil Départemental a dressé un bilan des actions du département et des perspectives d'avenir :

- 40 millions d'euros sont investis sur les routes tous les ans ; pour rappel, la déviation de Nogent-le-Roi est estimée à 20 millions d'euros.
- Seuls 10 départements en France ont maintenu leurs subventions pour soutenir les investissements des communes. C'est le cas de l'Eure-et-Loir grâce à sa bonne situation financière. Toutefois si les dotations de l'État continuaient à diminuer dans les prochaines années, l'équilibre serait menacé et c'est pourquoi beaucoup de dossiers sont, d'ores et déjà, rééchelonnés dans le temps (de 5 ans sur 8 à 10 ans pour les pistes cyclables, par exemple).
- Le département est l'un des deux premiers (avec l'Oise) à avoir déployé un réseau de fibre optique, ce qui constitue un véritable atout pour inciter les entreprises à s'implanter sur le territoire.
- Une autre dépense importante pour le département reste l'action sociale et le versement de prestations (RSA). 8 000 personnes en bénéficiaient jusqu'à présent mais un récent changement dans la loi a permis d'ajuster ce chiffre par recoupement des données : 200 personnes sont alors restées introuvables et 300 ont finalement pu demander leur retraite. 2600 enfants (ou mineurs isolés) sont aussi pris en charge par le département avec, parfois, des situations extrêmement difficiles.
- Enfin, le département étudie toujours la possibilité de reprendre la compétence eau sur l'ensemble de son territoire, motivé par une évolution légale qui imposerait un retraitement de toutes les eaux et la nécessaire implantation d'une très grande usine.

IX) QUESTIONS DIVERSES

Mme GOUIN estime que les jardinières de la commune ne ressemblent à rien, qu'elles sont mal placées et mal entretenues et qu'il vaudrait mieux ne rien faire. La situation doit, cependant, pouvoir évoluer.

M. KWASNIEWSKI s'interroge sur plusieurs points :

- Tout d'abord, l'état du Pont de la Bretèche : une expertise plus poussée, avec les moyens adaptés, est attendue.
- L'entretien des caniveaux et des bordures de trottoirs n'est pas correctement assuré selon lui.
- La sente des Vignerons n'est jamais nettoyée.
- Un caniveau, rue de Péage attend une réparation depuis deux ans.
- Il faudrait pouvoir matérialiser, d'une façon ou d'une autre, les places de stationnement sur le parking de la rue Alexandre Goisard pour conserver, à tout instant, un nombre constant d'emplacements.

Mme GEFFROY signale, quant à elle, le terrain de pétanque, envahi de mauvaises herbes.

M. DUC souhaiterait que, pour diverses raisons, les habitants puissent indiquer leur nom sur leur boîte aux lettres. Un message pourrait être passé dans ce sens dans le prochain bulletin municipal.

Il aimerait, par sécurité, qu'une poursuite puisse être installée à la sortie de la salle des fêtes, au niveau des marches.

De plus, il a commandé auprès d'un habitant qui, dans le cadre de son activité professionnelle, dispose de la nacelle adéquate, un devis pour débarrasser la Tour du Pilon de la végétation qui l'envahit quelque peu.

Enfin, il se désespère de revoir des jeux pour enfants au plan d'eau de Chandelles. Il pourrait obtenir des propositions pour des jeux d'occasion.

M. le Maire conclut en annonçant qu'il ne se représentera pas aux prochaines élections municipales en mars 2026, déclarant « vouloir laisser la place aux jeunes ».

L'assemblée lui rend un vibrant hommage et ses adjoints sont eux aussi chaleureusement félicités.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 h 25.